

# Protéger le bien public Télé-Québec

**Nicole de Sève**  
Conseillère CSQ

Le dernier budget du ministre des Finances a frappé de plein fouet Télé-Québec. La chaîne publique devra absorber une nouvelle diminution du financement public de 8 %, soit près de cinq millions de dollars pour l'année 2004-2005. Cette nouvelle compression a eu comme effet de mettre fin aux contrats de dizaines de contractuels, en juin dernier.

Dans la foulée de ces nouvelles compressions, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail qui doit « préciser la mission et le mandat de la Société et se demander comment, à partir des fonds publics qui lui sont attribués et des autres revenus qu'elle produit, elle peut le mieux servir la population québécoise dans le contexte actuel de l'industrie de la télédiffusion ».

Dans la mire de ce groupe de travail, une commande du Conseil du trésor : augmenter la capacité de Télé-Québec à développer des partenariats public-privé.

Le recours au privé est courant à la télévision publique. Avant 1996, celle-ci confiait environ 20 % de ses activités de production au secteur privé. Elle octroie maintenant près de 80 % de ses émissions à des producteurs québécois indépendants. Entre 1999 et 2004, les montants versés à ces différentes catégories de créateurs et de techniciens, à l'initiative de Télé-Québec, représentent des dizaines de millions de dollars<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, Télé-Québec est menacée par les exigences des accords commerciaux, notamment l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Au rythme où elle se voit forcée de recourir aux producteurs privés pour réaliser ses émissions de télévision, son caractère « service public » et ses missions fondamentales deviennent de plus en plus compromis.

**Le recours au privé est courant à Télé-Québec. Près de 80 % de ses émissions sont réalisées par des producteurs privés.**

La pérennité de *L'autre télévision* doit être protégée. Son unicité réside dans ses missions d'éducation, de culture et d'information qui sont totalement différentes de celles des réseaux privés. Cette télévision appartient au patrimoine public du Québec et elle témoigne de notre diversité culturelle. Au lieu d'accentuer sa privatisation, il convient de développer des coproductions de dramatiques, de documentaires

ou d'émissions de variétés avec les autres chaînes publiques de langue française. Les efforts doivent être déployés afin d'explorer des montages financiers publics avec des partenaires qui partagent le même rêve : faire de la télévision publique un incontournable en matière de promotion des arts et des lettres.

Ce sont ces propositions que la CSQ défend dans son mémoire<sup>2</sup> déposé devant le Groupe de travail. La Centrale représente les réalisatrices et les réalisateurs ainsi que les techniciennes et les techniciens de Télé-Québec. Ces artistes veulent réaliser et produire à



SERT

La CSQ représente les réalisatrices et les réalisateurs ainsi que les techniciennes et les techniciens de Télé-Québec

l'interne des émissions dont les formules sont originales et audacieuses. La CSQ a le devoir de défendre les emplois de ces personnes et aussi le droit du public à une information qui échappe aux lois du marché et aux diktats des organismes qui contrôlent l'information. Télé-Québec est un bien collectif. À ce titre, le gouvernement a la responsabilité de protéger la seule chaîne publique québécoise dont la voix permet à l'ensemble de la population de participer à tous les grands débats qui les concernent.

1 (<http://www.telequebec.qc.ca/apropos/enfancejeunesse.asp>).

2 CSQ, *Protégez le bien public Télé-Québec*, mémoire de la CSQ sur le document de consultation du Groupe de travail chargé de l'examen de Télé-Québec, octobre 2004, D11470.